



## Demande de permis **LOTISSEMENT**

date :

Cette demande est complémentaire au plan de lotissement et elle doit être remplie avec la collaboration de l'arpenteur-géomètre.

**Identification** (si vous n'êtes pas propriétaire, fournir une preuve que vous avez l'autorisation signée du propriétaire)

### Propriétaire

Nom

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone

### Arpenteur-géomètre

Nom

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone

## Emplacement de l'opération cadastrale

No cadastre

No matricule

Superficie du lot (en mètres)

No du plan de subdivision

No des minutes

Date du plan

Ce lot a-t-il déjà fait l'objet d'une opération cadastrale ?

OUI

NON

**Opération cadastrale** (il se peut qu'une feuille supplémentaire soit nécessaire afin de compléter cette section)

Lot(s) concerné(s)	Frontage	Profondeur	Superficie
Lot(s) projetés(s)	Frontage	Profondeur	Superficie



### Description de l'opération cadastrale ( le nombre de subdivision, l'usage actuel et projeté...)

---

---

---

---

---

---

### Documents requis (prévoir des rencontres avec le responsable de l'émission du permis)

- 3 copies du plan de l'opération cadastrale.** Ce plan montre les bornes, les dimensions de chacune limites, la superficie et l'identification cadastrale du lot projeté et ceux adjacents, les sous-tangentes de toutes courbes d'un lot projeté lorsqu'elle excède 30m avec leur rayon, etc.
- 3 copies d'un plan** montrant le tracé et les limites de l'emprise de toute rue contiguë à un lot visé par la demande, qu'elle soit existante ou projetée, et de toute rue existante ou projetée avec laquelle elle communique directement. Il doit montrer aussi l'emplacement des infrastructures, des cours d'eau, du boisé et le périmètre de toute construction existante.
- La présente **demande de permis de lotissement** complété et signé.
- Les honoraires** pour l'étude de la demande de permis ont été acquittés
- Pour **5 lots** ou plus projetés, vous devrez fournir des informations supplémentaires.

Le propriétaire visé par un plan relatif à une opération cadastrale doit verser à la municipalité une contribution relative aux parcs, aux terrains de jeux et aux espaces naturels de 5%. Adressez-vous au responsable à l'émission des permis au bureau de la municipalité.

NOTE : L'étude de la demande de permis s'effectuera que lorsque toutes ces informations nous seront remises, et que les frais pour l'étude et les taxes municipales seront acquittés.

### Signature du demandeur

Nom du demandeur \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

Signature du demandeur \_\_\_\_\_

Nom de l'arpenteur-géomètre \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

Signature de l'arpenteur-géomètre \_\_\_\_\_